

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 12 novembre 2019

CP2019_11_41
id. 4823

Le 12 novembre 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Absent(s) :

Mme CABOS, M. DESCAZEAX, M. WEILL

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**VALORISATION DE L'ITINÉRANCE DOUCE
COMMUNES DE GRISOLLES ET SAINT-ANTONIN NOBLE VAL,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-
GARONNAISE ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DES
CONFLUENCES**

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques tant qu'elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

C'est ainsi qu'un nouveau schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs a été approuvé lors de la session du 28 juin 2017 par l'Assemblée départementale pour la période de 2017 à 2021.

Les politiques d'investissement en matière de tourisme se déclinent sur les axes suivants :

- aides à la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques,
- aides à la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques,
- aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique,
- aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme.

Dans ce contexte, le Département a mis en place une politique d'aide en matière de soutien à la valorisation de l'itinérance douce applicable sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- les sentiers doivent être balisés dans le cadre du respect d'une charte de qualité sous contrôle de l'agence de développement touristique,
- les sentiers doivent être inscrits au plan départemental des itinéraires de petites randonnées (PDIPR),
- respecter les diverses chartes et labels en vigueur.

Les opérations concernent :

1 – les sentiers pédestres/équestres

- la création d'itinéraires : subvention forfaitaire de 20 € par kilomètre,
- l'obtention du label PR®, IRP® : subvention forfaitaire de 22 € par kilomètre,
- l'entretien d'itinéraires : subvention forfaitaire de 12 € par kilomètre.

2 – la signalisation et signalétique des itinéraires

- aide à la signalisation et signalétique des itinéraires par projet élaboré sous contrôle de l'agence de développement touristique : taux de subvention fixé à 50 % du montant HT des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de 20 000 € HT.

Il est proposé d'examiner les dossiers de demandes de subventions suivants :

Porteur de projet :
commune de Saint-Antonin-Noble-Val
Entretien annuel 2018 de 90 kms de sentiers
de petites randonnées pédestres
(dossier 00000676)

Par délibération du 17 janvier 2019, la commune de Saint-Antonin-Noble-Val a pris acte de l'entretien annuel de ses sentiers de randonnées pour l'année 2018.

Elle a en charge l'entretien de 23 sentiers de randonnées, et poursuit l'objectif de valorisation de son patrimoine naturel afin d'en favoriser la découverte par de nouveaux randonneurs.

Ces itinéraires, d'une longueur de 90 kilomètres, parcourent les trois plateaux du Bosc, de Servanac et d'Anglars, ainsi que les deux vallées Aveyron et Bonnettes.

Pour l'année 2018, le coût d'entretien s'est élevé à 1 484,42 € TTC comprenant les frais de fonctionnement et l'entretien du matériel.

Après contrôle de l'agence de développement touristique chargée du suivi technique et de la mise à jour du répertoire départemental des itinéraires de petites randonnées, c'est une aide départementale d'un montant de 1 080 € correspondant à 90 kms x 12 €, qu'il est proposé d'accorder à la commune de Saint-Antonin-Noble-Val pour cette opération d'entretien annuel, dans le cadre de la politique départementale sur la valorisation de l'itinérance douce.

Porteur de projet :
communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise
Entretien annuel 2019 de 108 kms de sentiers
de petites randonnées pédestres
(dossier 00001132)

Par délibération du 27 juin 2019, la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise a pris acte, comme chaque année, de l'entretien annuel de ses sentiers de randonnées pour l'année 2019.

En effet, il existe un public important sur la Lomagne, en recherche de circuits de randonnées/promenades à pratiquer en VTT, à pied, à cheval... Aussi, afin de lui offrir des chemins de qualité, un entretien rigoureux accompagné d'une signalisation et d'un balisage précis s'avèrent indispensables.

Au nombre de 12, ces sentiers représentent 108 kilomètres inscrits au plan départemental des itinéraires de petites randonnées (PDIPR).

Pour l'année 2019, le coût de l'entretien réalisé par les services de la régie communautaire s'élève à 10 060 € TTC.

Après contrôle et validation de l'agence de développement touristique chargée du suivi technique et de la mise à jour du répertoire départemental des itinéraires de petites randonnées, c'est une aide départementale d'un montant de 1 296 € correspondant à 108 kms x 12 €, qu'il est proposé d'accorder à la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour cette opération, dans le cadre de la politique touristique sur la valorisation de l'itinérance douce.

Porteur de projet :
communauté de communes Terres des Confluences
Création, labellisation et signalétique
de sentiers de petites randonnées pédestres

Par délibération du 11 juillet 2018, la communauté de communes Terres des Confluences a approuvé les trois opérations suivantes relative à la valorisation de l'itinérance douce.

1 – Création de sentiers de randonnées (00001130)

Afin de développer et structurer l'offre en matière de randonnée pédestre, la communauté de communes a souhaité créer un nouveau réseau de sentiers de randonnée qui est composé des 4 circuits suivants :

- le circuit de l'observation des oiseaux à Saint-Nicolas de la Grave (9 km),
- le circuit "les coteaux de Boudou" à Moissac (16 km),
- Camin dels rius/sentier des ruisseaux à Lafitte (5 km),
- le circuit de Saint-Martin au lavoir à Castelsarrasin (12 km).

Ils représentent un total de 42 kilomètres inscrits au plan départemental des itinéraires de petites randonnées (PDIPR).

Après contrôle et validation de l'agence de développement touristique chargée du suivi technique et de la mise à jour du répertoire départemental des itinéraires de petites randonnées, c'est une aide départementale d'un montant de 840 € correspondant à 42 kms x 20 €, qu'il est proposé d'accorder à la communauté de communes Terres des Confluences pour cette opération de création de 4 sentiers de randonnée, dans le cadre de la politique touristique sur la valorisation de l'itinérance douce.

2 – Labellisation de sentiers de randonnées (00001129)

Suite à la création de son nouveau réseau de sentiers de randonnées, la communauté de communes Terres des Confluences a approuvé le programme de labellisation de 3 circuits qui sera effectué par la fédération française de randonnée. Il s'agit des circuits de Saint-Nicolas-de-la-Grave, Moissac et Lafitte représentant 30 kilomètres.

Cette labellisation garantit aux randonneurs, ou aux touristes, la qualité des itinéraires proposés. Elle représente à ce titre une plus-value incontestable en matière de promotion et de valorisation des territoires.

Après contrôle et validation de l'agence de développement touristique chargée du suivi technique et de la mise à jour du répertoire départemental des itinéraires de petites randonnées, c'est une aide départementale d'un montant de 660 € correspondant à 30 kms x 22 € qu'il est proposé d'accorder à la communauté de communes Terres des Confluences pour cette opération de labellisation de 3 circuits de randonnée, dans le cadre de la politique touristique sur la valorisation de l'itinérance douce.

3 – Signalétique des sentiers de randonnées (00001131)

Pour finaliser son nouveau réseau de sentiers de randonnées, la Collectivité a sollicité un prestataire "Pic Bois Pyrénées" pour la partie signalétique de ses circuits.

Le coût de cette opération s'élève à 773,50 € HT soit 928,20 € TTC.

C'est une aide départementale d'un montant de 387 € correspondant à 50 % du coût HT de la prestation soit 773,50 € qu'il est proposé d'accorder à la communauté de communes Terres des Confluences pour cette opération de signalétique, dans le cadre de la politique touristique sur la valorisation de l'itinérance douce.

Porteur de projet :
commune de Grisolles
signalisation de trois sentiers
(dossier TOU 01118)

Il s'agit d'un projet innovant "Vivez Garonne !", porté par les communes de Grisolles et Verdun-sur-Garonne dans le cadre de l'appel à projets national 2019/2020 portant sur "la garonne" et cofinancé par le FEDER.

Aussi, dans la continuité de ce projet s'articulant autour de trois sentiers, la réalisation d'une signalétique est nécessaire. Une charte graphique commune et déclinable sur les différents types de supports de signalétique pour les deux communes sera réalisée.

Cette signalétique se compose de :

- la réalisation de 5 panneaux d'accueil présentant l'identité des différents sentiers pédestres ainsi que la démarche du projet "Vivez Garonne !",
- de 8 à 10 fléchages des sentiers permettant aux visiteurs de suivre les parcours proposés sans se perdre et en toute sécurité.

Cette action permettra également de mettre en avant les PR existants et inscrits au PDIPR sur les communes de Grisolles et Verdun-sur Garonne.

Le coût de cette action "signalétique des trois sentiers" s'élève à 3 025 € HT.

C'est une aide départementale d'un montant de 1 512 € correspondant à 50 % du coût HT de la prestation, qu'il est proposé d'accorder à la commune de Grisolles pour cette opération de signalétique, dans le cadre de la politique touristique sur la valorisation de l'itinérance douce.

Autorisation d'Engagement 2019	17 000 €
Engagement aux précédentes commissions	10 596 €
Engagement à la présente commission	5 775 €
Restant disponible sur l'exercice 2019	629 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu le schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la politique en matière de valorisation de l'itinérance douce, l'attribution des subventions départementales pour un montant global de 5 775 € aux communes et communautés de communes suivantes :
 - 1 512 € à la commune de Grisolles pour la signalisation de 3 nouveaux sentiers pédestres,
 - 1 080 € à la commune de Saint-Antonin-Noble-Val pour l'entretien annuel 2018 de 90 kms de sentiers de petites randonnées pédestres,
 - 1 296 € à la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour l'entretien annuel 2019 de 108 kms de sentiers de petites randonnées pédestres,
 - 1 887 € à la communauté de communes Terre des Confluences dont 840 € au titre de la création de 4 sentiers de randonnées, 660 € au titre de la labellisation de 30 kms de circuits de randonnées et 387 € au titre de la signalisation des nouveaux sentiers de randonnées pédestres ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 657343, sous-fonction 738 (SERA) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC